

**Avenant**  
**au contrat de mise à disposition d'un emplacement de parking**  
**1 rue Barra**

**ENTRE**

La commune de Saint-Chamond représentée par son maire en exercice, monsieur Axel DUGUA, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la décision n°2024..... du ....., domicilié en cette qualité en Mairie, Avenue Antoine Pinay, CS 80148, 42403 SAINT-CHAMOND CEDEX.

Ci-après dénommée « la Ville»

D'UNE PART

**ET**

Monsieur/Madame ..... domicilié(e)\_\_\_\_\_ [Adresse du preneur].

Ci-après dénommé(e) « le preneur »

D'AUTRE PART

**LES ARTICLES I ET III SONT MODIFIES COMME SUITS :**

**ARTICLE 1 – OBJET – Modification adressage**

L'adressage du parking a été revu pour se mettre en phase avec la réalité. Le parking est désormais situé au 1 boulevard François Delay – 42400 SAINT-CHAMOND.

**ARTICLE 3 – LOYER ET CHARGES – Calcul**

Le loyer est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, pour tous les locataires. Il est de 99,51 euros par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La révision a été faite en fonction du taux de variation de l'indice du coût de la construction ( indice du deuxième trimestre 2023) appliqué au loyer du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.**

Fait à Saint-Chamond, le

Le preneur,

Le bailleur,

Le maire,

Pour le maire et par délégation,  
Le conseiller délégué aux relations  
avec les entreprises et la gestion des  
moyens généraux et des bâtiments

Prénom NOM

Jean-Marc LAVAL